

N°518 - Vendredi 29 mai 2020

www.lerelecqkerhuon.bzh

DÉCONFINEMENT PHASE 2 DU 1^{ER} AU 22 JUIN

Déplacements libres sur le territoire français (levée de la limite des 100km).

Rassemblements :

- **sur l'espace public** : limités à 10 personnes.
- **dans l'espace privé** (à domicile) : pas de limitation par la loi, veillez à respecter la distanciation et les gestes barrières.

**Restons prudents,
continuons les gestes barrières !**



ÉLECTIONS MUNICIPALES

2020

2^{ÈME} TOUR

DIMANCHE 28 JUIN

**Ouverture des bureaux de vote
habituels de 8h00 à 18h00.**

**Les mesures sanitaires nécessaires
seront prises sur place.**

Le port du masque sera demandé.

SERVICES MUNICIPAUX

Les horaires habituels sont rétablis :

8h30-12h et 13h30-17h30 du lundi au vendredi.

Afin d'éviter que les personnes ne se croisent,
l'entrée se fait par la rue de l'Hôtel de Ville (arrière),
la sortie par la place de la Libération (avant).

**PRIVILEGIEZ AU MAXIMUM LE TÉLÉPHONE,
NE VOUS DÉPLACEZ QU'EN CAS DE NÉCESSITÉ.**

Les services technique, urbanisme, communication
ainsi que le pôle Solidarités (CCAS, Bureau de l'emploi)
reçoivent uniquement sur rendez-vous.

CONCOURS 2020
STOP MOTION

Organisé par le Conseil des jeunes
du Relecq-Kerhuon

Thème
LE MONDE D'APRÈS

Du 26 mai
au 26 juin

Vidéo
5 min max

pjj@mairie-relecq-kerhuon.fr

Gratuit - ouvert à tous

Le Relecq-Kerhuon

Tous les détails en page 2

Médecin de garde : le week-end et de nuit appeler le 15 en cas d'urgence.
 Infirmier(e)s : contactez votre cabinet habituel ou le plus proche de votre domicile.
 Pharmacie de garde : samedi après-midi : (lundi férié : Pentecôte)
 PHARMACIE DE L'ÉGLISE, 11 rue Danton - 02.98.28.22.01
 nuit et jours fériés : composer le 3237
 Dépannage ERDF - Electricité : 09.726.750.29
 Dépannage GRDF - Gaz : 0 800 47 33 33
 Éclairage public : service technique - 02.98.28.61.46
 le week-end, élu de service.
 EAU DU PONANT, en cas de fuite d'eau : 02.29.00.78.78
 MARCHÉ HEBDOMADAIRE place de la Résistance :
 Traditionnel et Bio : le vendredi de 16h à 20h.
 Traditionnel : le samedi matin.
 Élu de service en cas d'urgence (en dehors des horaires d'ouverture mairie) :
 06.70.64.13.48



VIE MUNICIPALE

ETAT CIVIL - POPULATION

NAISSANCES : Gabriel LE MOIGNE / Swann KEROUEL / Iris LETTY.

DECÈS : Marie-Suzanne LE DALL, 67 ans / Guy ROLLAND, 89 ans / Roger MOREAU, 92 ans.

JEUNESSE

CONCOURS VIDÉO : Les Jeunes du Conseil des Jeunes de la Ville organisent à distance un concours de court métrage vidéo. Ouvert à tous, sans limite d'âge. **Le thème du film sera : «Le monde d'après!»**

Vous pouvez réaliser votre film grâce aux portables, mais aussi en stop motion (image par image). Sa durée ne doit pas excéder 5 min.

Plusieurs catégories :

- moins de 8 ans,
- 8 - 12 ans,
- 12 - 18 ans,
- adultes.

Les jeunes du CJV seront les membres du jury. La date limite d'envoi est fixée au vendredi 26 juin. Les gagnants recevront un lot ! Le court métrage devra être expédié à l'adresse mail du Point information jeunesse : pij@mairie-relecq-kerhuon.fr par l'intermédiaire de wetransfer, Smash ou autre ...

CIEL : Le Centre International d'Etude des Langues proposera des Stages d'été du CM1 à la Terminale : Anglais Cours Scolaires.

15 heures de cours en groupe :

- du 6 au 10 juillet de 9h30 à 12h30.
- du 24 au 28 août de 9h30 à 12h30.

CIEL Bretagne, rue du Gué Fleuri.

Renseignements : Tél : 02.98.30.45.80.

VIE SCOLAIRE

RENTREE 2020/2021 : **Déconfinement phase 2** La date du 1er septembre est maintenue pour la rentrée prochaine.

Vous pouvez toujours inscrire votre enfant au sein des établissements scolaires publics de la ville. Pour cela, c'est simple :

1) Envoyez un mail à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse afin de savoir de quelle école vous dépendez.

mej@mairie-relecq-kerhuon.fr

2) Envoyez un mail à l'école concernée avec les documents suivants :

- certificat d'inscription reçu par la MEJ,
- copie du livret de famille, pages parent(s) et enfant(s),
- copie des pages vaccinations du carnet de santé.

Jules Ferry : ec.0290901X@ac-rennes.fr

Jean Moulin : ec.0290507U@ac-rennes.fr

3) Un rendez-vous téléphonique vous sera proposé par la directrice de l'école.



MESSAGE DE LA RÉGION TRANSPORT SCOLAIRE HORS AGGLOMÉRATION ET MÉTROPOLE

Votre enfant se rend dans un établissement scolaire en dehors la métropole ? En raison de la crise sanitaire, l'inscription aux transports scolaires se fait cette année par internet :



Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh

à compter de la fin mai 2020

Simple & rapide

Au-delà du 15 juillet 2020, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

Renseignements : www.breizhgo.bzh/transports-scolaires

MÉDIATHÈQUE François Mitterrand

HORAIRES D'OUVERTURE

DU MARDI AU VENDREDI : 14h - 18h
LE SAMEDI : 10h - 12h30 ; 14h - 18h

EMPRUNTEZ JUSQU'À **12 DOCUMENTS**
POUR 8 SEMAINES
ABONNEMENTS PROLONGÉS **JUSQU'AU 30 JUIN**

ENTRÉES LIMITÉES
RÈGLES À RESPECTER LORS DE VOTRE VISITE

Portez un masque

Suivez le sens de circulation

Utilisez le gel mis à disposition

1 personne par foyer sur rdv pour les foyers monoparentaux

Respectez 1 m de distance

1 personne par foyer sur rdv pour les foyers monoparentaux

Services non disponibles : Café culturel, travail sur place, accès aux ordinateurs et consoles de jeu vidéo, consultation sur place.

Renseignements : 02 29 00 52 75
mediatheque@mairie-relecq-kerhuon.fr
<http://mediatheque.mairie-relecq-kerhuon.fr>
 Médiathèque François Mitterrand - Le Relecq-Kerhuon
 MédiathèqueLRK.

PETITE ENFANCE

ACCUEIL PETITE ENFANCE : Pour toute demande de renseignements, pour obtenir la liste des assistantes maternelles ou les dossiers de préinscription en crèche, le Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) reste joignable, uniquement par mail : rpam.kerhuon@mairie-relecq-kerhuon.fr

SOLIDARITÉ

ASSOCIATION L'ARCHE DE NOË : L'association recueille les chats issus des fourrières de Brest après leur délai de garde légale.

Si vous avez perdu votre animal, contactez les bénévoles : 06.16.64.39.80.

archedenoebrest29@gmail.com

Site : <http://arche-de-noe-brest.fr>

VIE MUNICIPALE

TRAVAUX

CRÉATION D'UN BRANCHEMENT

ENEDIS : Du 2 au 8 juin, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans l'emprise des travaux, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, au droit du 34 rue de la Rade.

TRAVAUX SUR LES LOCAUX DU POINT INFORMATION JEUNESSE

Les 3 et 4 juin de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans l'emprise des travaux, au droit du 1 rue de Kergaret.

RACCORDEMENTS EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

Les 2 et 3 juin (durée estimée : 1 jour), la circulation des véhicules sera interdite dans l'emprise des travaux, au 94 route de Kerscao de son intersection avec la rue Robert Schuman à son intersection avec le boulevard Clemenceau.

Une déviation sera mise en place par les boulevards Clemenceau et Léopold Maissin, les rues Abbé Pierre, Gay Lusac, Robert Schuman et le boulevard Charles de Gaulle.

URBANISME

DOSSIERS D'URBANISME : En raison de la crise sanitaire, le service ne reçoit que sur rendez-vous.

Les dossiers d'urbanismes peuvent être téléchargés depuis le site internet de la ville www.lerelecqkerhuon.bzh/environnement-et-cadre-de-vie/construire-ou-modifier-son-logement

VIE ÉCONOMIQUE

NOUVELLE ENTREPRISE : MELTING PATTES, éducation et comportement canin avec Aurore, cynologue diplômée. Contacts : 06.84.88.39.21 meltingpattes@gmail.com www.meltingpattes.fr

VIDE MAISON : Samedi 30 et dimanche 31 mai de 10h à 17h, 9 rue Bir Hakeim. Entrée par le garage et sortie par la porte d'entrée pour créer un sens de circulation. Le port du masque est demandé. Le but est de vider la maison ; certains articles sont gratuits.

EMPLOI

SERVICE EMPLOI - EN MAIRIE

02.98.28.61.44

Le Service Emploi accueille les personnes en recherche d'emploi le mardi matin, jeudi toute la journée et le vendredi matin. Prendre rendez-vous impérativement avant de de vous présenter, pour éviter un trop grand nombre de personnes dans le service. 02.98.28.61.44 - 02.98.28.44.96. service-emploi@mairie-relecq-kerhuon.fr

NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Permanence État Civil : le samedi de 9h à 12h.

Standard/Accueil	02.98.28.14.18
Secrétariat du Maire/Secrétariat Général	02.98.28.61.35
Cabinet du Maire	02.98.28.30.00
État Civil	02.98.28.28.78
Élections	02.98.28.28.77
Urbanisme	02.98.28.61.43
Services Techniques	02.98.28.61.46
Comptabilité	02.98.28.61.39
Éducation, enfance, jeunesse, cantine	02.98.28.38.38
Service Emploi	02.98.28.61.44
Communication	02.98.28.61.30
Gestion des Salles	02.98.28.14.18
Culture	02.98.28.61.31
Sport	02.98.28.47.47
Police Municipale	02.98.28.61.42
Solidarité/CCAS/ Logement	02.98.28.44.96
SSIAD	02.98.28.38.29

SUIVEZ L'ACTUALITÉ MUNICIPALE SUR INTERNET

www.lerelecqkerhuon.bzh

 Ville Le Relecq-Kerhuon  LeRelecqKerhuon  lerelecqkerhuon

PHOTO DE LA SEMAINE

LITTORAL SUR L'ELORN : De la plage du Passage à l'anse de Camfrou, l'accès au littoral est à nouveau autorisé ... dans le respect des gestes barrières, très bien respectés par les habitants.



VIE ASSOCIATIVE

LOISIRS VOYAGES : Compte tenu des conditions sanitaires actuelles l'association a pris la décision de supprimer la sortie programmée le 6 juin et de reporter à 2021 le séjour vendéen. Pour tout renseignement complémentaire : 02.98.28.47.61 06.60.23.05.38 ou 02.98.30.51.51.

ACTIVITES NAUTIQUES AVEC LE CNRK : Le centre nautique proposera cet été le même programme de stages que l'an passé, en respectant le protocole sanitaire.

Stages de voile : à partir de 5 ans, moussaillons, à partir de 7 ans sur optimist et dériveur open bic.

A la journée (repas de midi au club) pour les semaines 28, 29, 34 et 35.

En demi-journées du lundi au vendredi, chaque semaine du 6 juillet au 28 août.

Pour les plus de 12 ans, sur planche à voile et catamaran Twixxy.

Stages multi-activités pour les semaines 31, 32 et 33.

Bateau collectif et quillard côtier, pour une même famille ou un même groupe d'amis.

Point location pour Kayak et paddle, sur réservation, du lundi au dimanche.

Contacts : 06. 51.53.77.28.

mail. : cn.relecqkerhuon@gmail.com

<https://philippecnrk.wixsite.com/cnrk29>

ENVIRONNEMENT



CHOUCAS DES TOURS : L'espèce est protégée. Des campagnes de régulation sont menées régulièrement sur autorisation de la préfecture par les lieutenants de louveterie mais uniquement au tir et en milieu rural. La prolifération des choucas provient du fait qu'ils se reproduisent en ville et se nourrissent en milieu péri-urbain ou rural.

Or, en milieu urbain, les mesures de régulation prises sont souvent inadéquates pour deux raisons : la première est que cet animal est intelligent et qu'une grille obstruant un conduit de cheminé en simple grillage à poule est vite démontée. La seconde est que lorsqu'un conduit est condamné, il s'agit du conduit utilisé pour l'extraction des fumées et non pas des autres laissés ouverts, rapidement occupés pour la création d'un nid et la reproduction massive de l'espèce.

Pour réduire la reproduction de cet animal, la solution consiste à faire intervenir un professionnel de la toiture ou de la cheminée (couvreur, ramoneur), pour condamner efficacement, durablement et sans danger l'accès au conduit utile mais également à tous les autres conduits de la toiture.

Toutefois, cette opération ne peut intervenir qu'après la nidification en raison du caractère protégé de l'animal, soit de septembre à Janvier.

COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS : Le ramassage de bacs jaunes a repris une semaine sur deux dans un premier temps. Sur la commune, les bacs sont collectés en semaines impaires - **prochaine collecte durant la semaine du 1er juin**. Veuillez à sortir les bacs la veille du jour habituel de collecte et à attendre le passage du camion de ramassage pour les rentrer. Ne pas tasser les ordures dans le bac. Les dépôts au sol et les débordements ne seront pas collectés.

DECHETTERIE : En raison des règles de distanciation, l'attente peut être longue. Si vous ne pouvez pas différer votre venue, veuillez néanmoins à trier les déchets par type pour permettre un passage plus rapide et évitez les heures de forte affluence (à l'ouverture du site). Privilégiez le milieu d'après-midi.

Rappel : Limite de dépôt : 3 mètres cubes par jour.

Horaires d'été : du lundi au samedi, 9h30 - 12h30 et 14h - 19h / le dimanche, 9h30 - 12h30.

FRELON ASIATIQUE : La période particulière que nous vivons ralentit la vie de tous, mais pas celle des frelons asiatiques qui reprennent de l'activité en cette période. Veuillez à éviter le développement de ces bêtes en surveillant l'installation de nids primaires. Il est important d'éliminer les nids au stade primaire car les œufs déposés par la fondatrice, alors seule dans son nid, ne se sont pas encore transformés en ouvrières. C'est seulement au bout de 30 jours que ces dernières apparaissent. Pensez à vérifier sous les espaces abrités de vos maisons, garages, cabanons, nichoirs...



Si vous pensez avoir détecté un nid, prenez contact avec la Mairie (02.98.28.14.18) afin que le référent communal vienne constater, agisse si c'est en son pouvoir ou fasse intervenir une entreprise spécialisée.

Restez très vigilants et ne détruisez pas les nids vous-mêmes.

NE JETEZ PAS VOS MASQUES DANS LA NATURE OU SUR LA VOIE PUBLIQUE !

Pour des raisons sanitaires, il est demandé aux particuliers que les mouchoirs, masques et gants soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères.

